

OCTOBRE 2026

AGENTS SNCF



TOUCHE PAS À MON FÉRIÉ...

L'EFFRITEMENT DU SOCLE DE DROITS COMMUNS DES CHEMINOT-ES EST UNE RÉALITÉ PLEINE D'AVENIR : L'EXPLOSION DE LA SNCF EN UNE MYRIADE DE SA, SAS, FILIALES FRET ET VOYAGEURS NOUS OBLIGE À COMBATTRE SANS RELÂCHE CE NIVELLEMENT PAR LE BAS.

IL N'Y A PAS QU'EN FILIALES QUE LA DIRECTION ROGNE VOS DROITS...

On évoquait dans un précédent tract comment il fallait se battre pour que des dispositions du Code du travail qui s'appliquent à TOUS les salarié-es de France, s'appliquent aussi à la SNCF.

Et on vous racontait comment on avait obtenu que le congé d'accompagnement des parents d'enfants atteints d'une maladie grave ou d'un handicap soit intégré dans la réglementation SNCF, avec effet rétroactif depuis la promulgation de la loi.

AUJOURD'HUI, ON VOUS RACONTE COMMENT ON A DÉFENDU... UNE DISPOSITION STATUTAIRE !

Certains de nos dirigeants croient que la fin du recrutement au statut, c'est déjà un peu la fin du statut...

Alors, ils ont essayé de contourner le repos compensateur de férié, en «dévoyant de leur roulement» (sic) des agents et encadrants d'établissement (certains en forfait-jours) prévus en repos double samedi 15 et dimanche 16 août, pour les « programmer » le samedi 15 en jour férié, et RP lundi 17.

But de la manœuvre : quelques euros économisés en leur piquant leur repos compensateur de férié (article 1.2 du chapitre 10 du statut). Le tout sans aucune information écrite préalable des organisations syndicales, des CSE, ni même... des agents concernés !

Comme l'énonce le relevé de conclusions :

« Pour l'ensemble des salariés de siège concernés, le samedi 15 août sera pointé en RP et un Repos Compensateur Fête (RCF) sera rendu.

Les modalités de régularisation de la journée du 17 août restent à définir par SNCF Réseau dans la mesure où cette journée a été non travaillée.

Le traitement sera réalisé au cas par cas, en tenant compte des différents régimes de travail, sous la responsabilité de SNCF Réseau.

Par ailleurs, il a été convenu que l'UNSA sera reçue par SNCF Réseau afin d'examiner ces situations. »

**ON A BATAILLÉ (4 DCI ONT ÉTÉ NÉCESSAIRES...), ON N'A PAS CHÔMÉ, ET ON L'A RÉCUPÉRÉ, CE FÉRIÉ !!!
MAIS SE BATTRE POUR DÉFENDRE UNE DISPOSITION STATUTAIRE ANCRÉE DANS LE QUOTIDIEN
DES CHEMINOT-ES DEPUIS DES DÉCENNIES NOUS LAISSE UN GOÛT AMER...**

**N'HÉSITEZ PAS À VOUS FAIRE ACCOMPAGNER PAR VOS ÉLU-ES UNSA EN CAS DE PROBLÈME, ET RENFORCEZ NOTRE
POUVOIR DE NÉGOCIATION ET DE CONTRÔLE EN VOTANT POUR LES LISTES UNSA-FERROVIAIRE EN NOVEMBRE !
ET RESTEZ VIGILANTS : 2027 COMPTE 3 SAMEDIS FÉRIÉS !!!**

Contactez-nous sur federation@unsa-ferroviaire.org

